

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le mardi 6 mai 2014, à 19 h 30 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Jacques Drolet, Dominique Labbé et Natasha Bouchard St-Amant sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Résolution – Emprunt réseau d'égout 13 mai 2014;
3. Résolution – Modifiant règlement d'emprunt numéro 010-083;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*014-066*

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominique Labbé appuyée par Jacques Drolet.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*014-067*

**Item 2 Résolution – Emprunt réseau d'égout 13 mai 2014**

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyée par Micheline Darveau et il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billet du 13 mai 2014 au montant de 228 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 010-083. Ce billet est émis au prix de 98,175 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billet, échéant en série **cinq (5)** ans comme suit :

8 500 \$	1,75 %	13 mai 2015
8 700 \$	2,00 %	13 mai 2016
9 000 \$	2,15 %	13 mai 2017
9 300 \$	2,45 %	13 mai 2018
193 300 \$	2,65 %	13 mai 2019

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

*014-068*

**Item 3 Résolution – Modifiant règlement d'emprunt numéro 010-083**

**Attendu que** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billet un montant total de 228 800 \$;

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
010-083	228 800 \$

**Attendu qu'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**En conséquence;**

Il est proposé par Natasha Bouchard St-Amant, appuyé par Michel Gagné

Et

**Il est résolu**

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Qu'**un emprunt par billet au montant de 228 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 010-083 soit réalisé;

**Que** les billets soient signés par Madame Lina Labbé, Mairesse et Monsieur Marco Langlois Directeur général/secrétaire-trésorier;

**Que** les billets soient datés du 13 mai 2014;

**Que** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**Que** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	8 500 \$
2016	8 700 \$
2017	9 000 \$
2018	9 300 \$
2019	9 500 \$ ( <b>à payer en 2019</b> )
2019	183 800 \$ ( <b>à renouveler</b> )

**Que** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mai 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 010-083, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

#### Item 4 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 19 h 40 et se termine à 19 h 40 pour une durée de 0 minute.

Aucune personne n'était présente à la séance

*014-069*

#### Item 5 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Natasha Bouchard St-Amant, il est 19 h 40.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.